

No de résolution
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi, le 8 juillet 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 8 juillet 2019
à la salle municipale, de 20 h à 20 h 59.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Marcel Larochelle
 Yvon Martel
 Éric Morissette

Est absent : Monsieur Guy Dupuis

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

169-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Bergeron. et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour soit adopté.

170-2019

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2019.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2019 est accepté tel que déposé.

171-2019

Adoption des comptes.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

172-2019

Avis de motion pour le Règlement numéro 370-2019 sur le cours d'eau Ruisseau à Martin, branches 19 et 21, le cours d'eau Lucien-Vigneault et branche Piché-Bergeron, le cours d'eau Proulx et la Rivière-Noire, branche 42.

Monsieur Marcel Larochelle, conseiller, présente et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 370-2019 sur le cours d'eau Ruisseau à Martin, branches 19 et 21, le cours d'eau Lucien-Vigneault et branche Piché-Bergeron, le cours d'eau Proulx et la Rivière-Noire, branche 42.

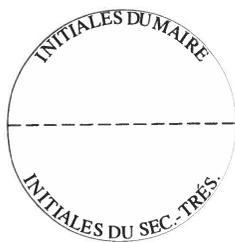
173-2019

Acceptation de cotation de scellement de fissures revêtement chaussée en enrobé.

ATTENDU QUE la municipalité a fait deux demandes de cotation pour le scellement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux cotations, lesquelles sont conformes à la demande, à savoir :

- Lignes Maska (prix au mètre linéaire) 1,83 \$
- Scellements J.F. inc. (prix au mètre linéaire) 1,76 \$



No de résolution
ou annotation

173-2019

Acceptation de cotation de scellement de fissures revêtement chaussée en enrobé (suite).

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, a déposé un rapport des résultats des cotations à l'assemblée du Conseil du 8 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le Conseil accepte la cotation de la compagnie Scellement J.F. inc. pour le scellement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé au montant de 1,76 \$ le mètre linéaire, ce montant est avant taxes.

174-2019

Acceptation de cotation de marquage chaussée 2019-2020-2021 (divers rangs et routes).

ATTENDU QUE la municipalité a fait quatre demandes de cotation pour le marquage de chaussée 2019-2020-2021 pour les divers rangs et routes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux cotations, lesquelles sont conformes à la demande, à savoir :

Lignes Maska

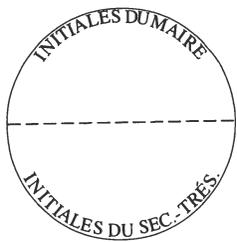
<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>COÛT 2019</u>	<u>COÛT 2020</u>	<u>COÛT 2021</u>
• 20 km ligne de centre simple	430,00 \$	8 600,00 \$	8 600,00 \$	8 600,00 \$
• 10 km ligne de rive blanche 2 côtés	830,00 \$	8 300,00 \$	8 300,00 \$	8 300,00 \$
• 20 arrêts stop	47,00 \$	940,00 \$	940,00 \$	940,00 \$
• 6 30 kilomètres heure sur chaussée	195,00 \$	1 170,00 \$	1 170,00 \$	1 170,00 \$
• Logo personnes handicapées		125,00 \$	125,00 \$	125,00 \$
• Logo piétons		45,00 \$	45,00 \$	45,00 \$
• Cases stationnement		225,00 \$	225,00 \$	225,00 \$
• Logo flèches		294,00 \$	294,00 \$	294,00 \$
• Entrée hachurée		225,00 \$	225,00 \$	225,00 \$
• Logo vélos		50,00 \$	50,00 \$	50,00 \$

Marquage et Traçage du Québec inc.

<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>COÛT 2019</u>	<u>COÛT 2020</u>	<u>COÛT 2021</u>
• 20 km ligne de centre simple	199,00 \$	3 980,00 \$	3 980,00 \$	3 980,00 \$
• 10 km ligne de rive blanche 2 côtés	398,00 \$	3 980,00 \$	3 980,00 \$	3 980,00 \$
• 20 arrêts stop	26,00 \$	520,00 \$	520,00 \$	520,00 \$
• 6 30 kilomètres heure sur chaussée	85,00 \$	510,00 \$	510,00 \$	510,00 \$
• Logo personnes handicapées	125,00 \$	125,00 \$	125,00 \$	125,00 \$
• Logo piétons	25,00 \$	50,00 \$	50,00 \$	50,00 \$
• Cases stationnement	7,25 \$	116,00 \$	116,00 \$	116,00 \$
• Logo flèches	25,00 \$	150,00 \$	150,00 \$	150,00 \$
• Entrée hachurée	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$
• Logo vélos	50,00 \$	50,00 \$	50,00 \$	50,00 \$

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, a déposé un rapport des résultats des cotations à l'assemblée du Conseil du 8 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil accepte la cotation de la compagnie Marquage et Traçage du Québec inc. pour le marquage de chaussée 2019-2020-2021 des divers rangs et routes, pour des montants au prix unitaire de 199 \$ du kilomètre pour la ligne de centre simple; de 398 \$ du kilomètre pour la ligne de rive blanche 2 côtés; 26 \$ l'unité pour les arrêts stop; 85 \$ l'unité pour le 30 km/heure sur chaussée; 125 \$ l'unité pour logo personnes handicapées; 25 \$ l'unité pour le logo piétons; 7,25 \$ l'unité pour les cases de stationnement; 25 \$ l'unité pour le logo flèches; 75 \$ l'unité pour l'entrée hachurée et 50 \$ l'unité pour le logo vélos, tous ces montants sont avant taxes.



No de résolution
ou annotation

175-2019

Acceptation de cotation de réfection des routes avec enrobé bitumineux posé à chaud.

ATTENDU QUE la municipalité a fait cinq demandes de cotation de réfection des routes avec enrobé bitumineux posé à chaud;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux cotations, lesquelles sont conformes à la demande, à savoir :

Pavage Veilleux (1990) inc.

<u>Type enrobé EC-10</u>	<u>Travail mécanique</u>	<u>Travail manuel</u>
Prix à la tonne métrique	135,49 \$	273,65 \$

Smith Asphalte inc.

<u>Type enrobé EC-10</u>	<u>Travail mécanique</u>	<u>Travail manuel</u>
Prix à la tonne métrique	170,00 \$	270,00 \$

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, a déposé un rapport des résultats des cotations à l'assemblée du Conseil du 8 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil accepte la cotation de Pavage Veilleux (1990) inc. pour la réfection des routes avec enrobé bitumineux posé à chaud pour travail mécanique au montant de 135,49 \$ tonne métrique et accepte la cotation de Smith Asphalte inc. pour la réfection des routes avec enrobé bitumineux posé à chaud pour travail manuel au montant de 270 \$ tonne métrique, tous les montants sont avant taxes.

176-2019

Acceptation de cotation de resurfacement des rangs 12 et Landry avec enrobé bitumineux posé à chaud.

ATTENDU QUE la municipalité a fait quatre demandes de cotation de resurfacement des rangs 12 et Landry avec enrobé bitumineux posé à chaud;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois cotations, lesquelles sont conformes à la demande, à savoir :

Pavage Veilleux (1990) inc.

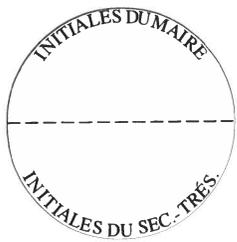
<u>Type enrobé EB-10C, PG58-28</u>	<u>QuantitéTM</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût</u>
• Rang 12 (190 mètres linéaires)	141	104,45 \$	14 727,45 \$
• Rang Landry (210 mètres linéaires)	156	104,45 \$	16 294,20 \$

Sintra inc.

<u>Type enrobé EB-10C, PG58-28</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût</u>
• Rang 12 (190 mètres linéaires)	157	128,00 \$	20 096,00 \$
• Rang Landry (210 mètres linéaires)	142	140,94 \$	20 013,48 \$

Smith Asphalte inc.

<u>Type enrobé EB-10C, PG58-28</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Coût</u>
• Rang 12 (190 mètres linéaires)	141	145,00 \$	20 445,00 \$
• Rang Landry (210 mètres linéaires)	156	145,00 \$	22 620,00 \$



No de résolution
ou annotation

176-2019

Acceptation de cotation de resurfacement des rangs 12 et Landry avec enrobé bitumineux posé à chaud (suite).

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, a déposé un rapport des résultats des cotations à l'assemblée du Conseil du 8 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que le Conseil accepte la cotation de Pavage Veilleux (1990) inc. pour le resurfacement des rangs 12 et Landry avec enrobé bitumineux posé à chaud, pour le rang 12 au montant de 14 727,45 \$ et pour le rang Landry au montant de 16 294,20 \$, tous les montants sont avant taxes.

177-2019

Autorisation dépenses colloque de zone pour l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – 19 septembre 2019.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les dépenses de Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier pour le colloque de zone pour l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le 19 septembre 2019 au Complexe Équestre de Bécancour. Le coût de l'inscription est de 125 \$.

178-2019

Acceptation addenda assurance 2020.

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité a présenté des couvertures additionnelles, tels le tremblement de terre, l'inondation, globale de chantiers, l'avenant Loi C-21 – modification au Code criminel canadien et l'assurance des cyberrisques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil, suite à la réception de la demande de la MMQ accepte l'assurance des cyberrisques et refuse les couvertures additionnelles proposées, soit le tremblement de terre, l'inondation, globale de chantier et l'avenant Loi C-21 – modification au Code criminel canadien.

179-2019

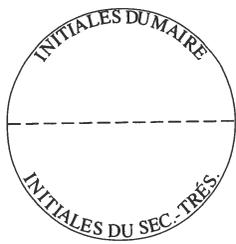
Demande de délai supplémentaire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour adopter la réglementation d'urbanisme.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 4 avril 2008, du Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a terminé le processus d'élaboration des règlements de concordance suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement (RCI);

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (maintenant Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - MELCC) a déposé un document déclarant le village de Saint-Valère zone inondable 0-20 ans avant l'adoption de la nouvelle réglementation de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette zone mettrait en péril le développement de la municipalité car la zone inondable englobe tout le village et plus particulièrement le développement municipal;



No de résolution
ou annotation

179-2019

Demande de délai supplémentaire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour adopter la réglementation d'urbanisme (suite).

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette zone menacerait également le développement économique de la municipalité;

ATTENDU QUE l'adoption de la nouvelle réglementation a donc été remise à plus tard;

ATTENDU QUE la municipalité adoptera sa nouvelle réglementation dès qu'elle aura reçu l'approbation du MELCC d'exclure le développement municipal de la zone de récurrence 0-20 ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), « *le Conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance* »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de cette même loi, « *le ministre peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'une municipalité régionale de comté, d'une municipalité (...), un délai ou un terme que leur impartit la présente loi, un règlement, une ordonnance, un avis ou un décret adopté ou rendu en vertu de la présente loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli. S'il le juge opportun, le ministre peut accorder un nouveau délai ou fixer un nouveau terme, à la demande de la municipalité régionale de comté, de la municipalité (...) en défaut, selon les conditions qu'il détermine* »;

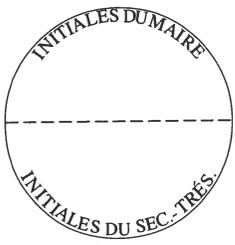
ATTENDU QUE la municipalité a engagé la firme d'ingénieurs JF Sabourin et associés inc. pour procéder à une étude de simulation 2D, cette dernière a installé des sondes dans la rivière Bulstrode et pour compléter l'étude, doit avoir obtenu une précipitation qui devra engendrer un débit d'eau de 100m², dès que ce débit sera atteint les données seront compilées dans un rapport qui sera déposé au ministère pour fins d'analyse;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère, par la firme d'ingénieurs JF Sabourin et associés inc., a déposé un rapport préliminaire d'une étude 2D de cartographie des plaines inondables des segments de la rivière Bulstrode qui a été transmis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – MELCC;

ATTENDU QUE la municipalité attend une confirmation de la part du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – MELCC pour une rencontre et ce, afin de déposer le rapport final. Cette rencontre prévoit une discussion à être tenue entre la municipalité, l'ingénieur et ledit ministère pour obtention de leurs commentaires et le cas échéant, que le rapport soit accepté tel quel;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre, le Conseil espère recevoir l'acceptation dudit rapport par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – MELCC ou si nécessaire, devront être fournies d'autres informations supplémentaires sur demande;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de bien vouloir reporter l'adoption du plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère jusqu'au mois de février 2020;



No de résolution
ou annotation

179-2019

Demande de délai supplémentaire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour adopter la réglementation d'urbanisme (suite 1).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance de la Municipalité de Saint-Valère jusqu'au mois de février 2020.

180-2019

Nommer l'inspectrice en bâtiment, Madame Jennifer Bradley, pour signer tous permis et mandats aux cours d'eau et d'urbanisme.

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer l'inspectrice en bâtiment, Madame Jennifer Bradley, responsable à signer tous permis et responsable (répondant) aux mandats de cours d'eau;

ATTENDU QUE le Conseil nomme l'inspectrice en bâtiment, Madame Jennifer Bradley, responsable d'appliquer, d'émettre et de signer les permis en urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Yvon Martel et appuyée par Valérie Fortier, que le Conseil nomme l'inspectrice en bâtiment, Madame Jennifer Bradley, responsable à signer tous permis et responsable (répondant) aux mandats de cours d'eau, responsable d'appliquer, d'émettre et de signer les permis en urbanisme et la désigner à titre d'employée chargée d'exercer la fonction de personne désignée en vue de l'application du Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valère.

181-2019

Lettre de démission de la coordonnatrice aux loisirs, Madame Geneviève Payette.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil accepte la démission de Madame Geneviève Payette au poste de coordonnatrice en loisirs, sports et vie communautaire. La démission prendra effet le 16 juillet 2019.

182-2019

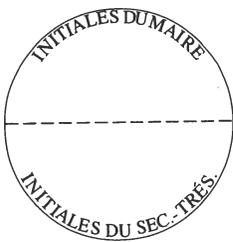
Ouverture de poste de coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise la demande d'ouverture de poste de coordonnateur (trice) de loisirs et de vie communautaire à raison de 25 heures semaine; la fermeture de la mise en candidature est prévue pour le 24 juillet 2019 à 16 h.

183-2019

Demande de contribution Partenaires 12-18 pour l'année 2019.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise une contribution au montant 3 296,80 \$ à Partenaires 12-18 pour la participation financière dans les formateurs pour les services offerts à la responsabilisation des adolescents.



No de résolution
ou annotation

184-2019

Demande de subvention du Fonds de développement des territoires (FDT) parc loisir.
Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère autorise Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier à déposer et à signer la demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires (FDT). La subvention sera pour l'achat et la pose de copeaux synthétique dans l'aire de jeux, l'achat d'équipements de jeux et le réaménagement entre le pavillon et l'aire de jeux soit d'excaver et de poser de l'asphalte.

185-2019

Affichage de poste de journalier temporaire pour l'entretien de voirie.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise la demande d'ouverture de poste de manœuvre à l'entretien des travaux publics et camionneur temporaire (journalier), à raison de 36 heures semaine en remplacement d'un congé de maladie; la fermeture de la mise en candidature est prévue pour le 17 juillet 2019 à 16 h.

186-2019

Demande au ministère des Transports (MTQ) pour réparation des entrées, secteur Croteau, longeant la route 161.

ATTENDU QUE suite à une demande des contribuables du secteur Croteau pour la réfection d'asphalte le long des chemins Carignan, Fournier, Labbé et Luneau, à savoir la voie d'accotement sur la route 161;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise la demande auprès du ministère des Transports (MTQ) afin que soit procédé à la réfection d'asphalte de la voie d'accotement dans le secteur Croteau, longeant la route 161 (chemin Carignan, Fournier, Labbé et Luneau).

187-2019

Autorisation pour réparation de gouttières du centre administratif.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise la soumission d'Unibec Champel inc. pour un montant estimé à 575 \$ pour la réparation des gouttières du centre administratif, ce montant est avant taxes.

188-2019

Autorisation de contrat de soutien avec Infotech.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise le montant de 5 845 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2019-2020 pour le contrat de soutien avec la compagnie Infotech, logiciel SYGEM, sur les 3 postes du bureau municipal.

189-2019

Autorisation achat tuyaux et membrane pour travaux voirie.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise l'inspecteur en voirie, Monsieur Yvan Verville, à faire l'achat de tuyaux et membrane pour la voirie d'un montant n'excédant pas 8 000 \$.

190-2019

Adoption du rapport d'activités 2018 – Schéma couverture de risques MRC d'Arthabaska.

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil adopte le rapport d'activité pour l'année 2018 présenté au ministre de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.



No de résolution
ou annotation

191-2019

Installation d'une boîte à Publisac au centre administratif.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise la relocalisation de la boîte à Publisac au centre administratif.

192-2019

Présentation du plan d'action des Municipalités amies des aînés (MADA).

ATTENDU le dépôt du plan d'action des *Municipalités amies des aînés* (MADA);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil adopte le plan d'action des *Municipalités amies des aînés* (MADA) et en accepte les conditions.

193-2019

Demande d'accréditation de Municipalité amie des enfants (MAE).

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Valère afin d'être reconnue *Municipalité amie des enfants* (MAE);

ATTENDU QUE l'engagement de la Municipalité de Saint-Valère de mettre en place, dans un délai de trois ans, les intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier d'autoriser et d'approuver le dépôt du dossier de candidature au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE);

DE CONFIRMER que le conseiller Éric Morissette prend la responsabilité du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);

QUE la direction générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts des enfants, tel que le comité de la politique sociale;
2. Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats lié aux intentions de votre dossier de candidature;
3. Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants lorsque le projet sera rendu à mi-chemin;
4. Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
5. Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation;
6. Faire la promotion de l'accréditation en :
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication;
7. Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois années suivantes.

194-2019

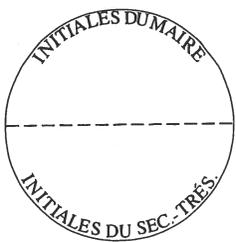
Autorisation des dépenses du camp de jour.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise les dépenses du camp de jour pour les activités ainsi que la fourniture d'un montant estimé de 2 660 \$

195-2019

Demande de subvention pour un jardin communautaire.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le Conseil est d'accord avec la demande de Madame Gisèle Ouellette Pelletier avec la possibilité d'implanter un projet d'un jardin communautaire.



No de résolution
ou annotation

196-2019

Demande de salle de conditionnement physique.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le Conseil est d'accord avec la demande de Madame Gisèle Ouellette Pelletier avec la possibilité d'implanter un projet d'une salle de conditionnement physique dans la municipalité.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

171-2019, 173-2019, 174-2019, 175-2019, 176-2019, 177-2019, 178-2019,
179-2019, 180-2019, 182-2019, 183-2019, 185-2019, 186-2019, 187-2019,
188-2019, 189-2019, 192-2019, 193-2019, 194-2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de juillet deux mille dix-neuf.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

MRC d'Arthabaska : Actes de répartition et tableaux de répartition des superficies contributives de propriétaires intéressés

MRC d'Arthabaska : Règlement numéro 394

Madame Geneviève Payette : Lettre de démission

Partenaires 12-18 : Per capita 2019

MAMH : Projet de décret déclaration zone d'intervention spéciale

MAMH : Programme taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

MAMH : Transmission du rapport financier 2018

Santinel : Certificats secourisme camp de jour

Unité Domrémy de Plessisville : Demande soutien financier projet matière prévention des dépendances

CJE Arthabaska : Demande partenariat 22^e édition de Place aux jeunes Arthabaska

Groupe RDL Solutions comptables : États financiers – Parc Linéaire des Bois-Francis inc.

SAE : Programme qualification opérateurs eau potable

Sintra : Liste de prix 2019

Paradis Lemieux Francis, Avocats : Offre de services

Victoriaville Santé Urbaine : Forum Développement Durable 26-27 septembre 2019

G+Municipal Info : 2019 – bulletin no. 6

Revue/dépliants : Le Mensuel de Saint-Valère, Medimage Incendie 2019-2020, Quorum, Odomag, InfraStructure, AQAIRS, Marché Municipal, Constas.

197-2019

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 59 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

